

Compte rendu de séance

Séance du 24 Janvier 2023

L' an 2023 et le 24 Janvier à 21 heures 35 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de
LION Sandrine Maire

Présents : Mme LION Sandrine, Mme TRICHET Louise, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. MONS Jean-Pierre, M. PONCHANT Michel, Mme HUAULT Sylvie, M. DEBROU Frédéric, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, Mme DELARUE Laure, M. PICHOT Michel, Mme DESCAMPS Claire, M. CHARRIER Stéphane, Mme SAUDE Tatiana

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ALIX Denis à M. PICHOT Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. GALLE Benoit

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu du Conseil Municipal

1) Inventaire des zones humides sur le bassin du Thouet et les masses d'eau liées à la Loire - validation de l'inventaire

Un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau est en cours depuis 2020 sur 24 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comprises dans le bassin du Thouet et les masses d'eau liées à la Loire.

Sur la commune de Fontevraud-l'Abbaye, une réunion de lancement auprès du groupe d'acteurs locaux (GAL) désigné par la commune a eu lieu le 28 avril 2021. Une information spécifique auprès des exploitants agricoles a été faite le 26 mai 2021.

Le bureau d'études HydroConcept, titulaire de l'étude, a réalisé la phase de terrain à l'automne 2021.

Les résultats ont été mis en consultation en mairie du 15/03/2022 au 15/04/2022. Aucune remarque n'a été formulée. Les résultats ont ensuite été présentés au GAL le 29 juin 2022.

Au final, 126 sondages pédologiques ont été effectués sur la commune, 12,55 ha de zones humides délimités et 10 mares/plans d'eau recensés (1,04 ha). Les zones humides recensées correspondent principalement à des prairies.

Il est mentionné que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Thouet est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8 E – 1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire-Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Thouet, la CLE donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Vu la délibération du bureau communautaire n°2019-259 du 28 novembre 2019 actant la réalisation d'un inventaire des zones humides sur 24 communes du territoire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Vu la délibération du conseil municipal du 10 octobre 2020 créant un groupe d'acteurs locaux pour suivre, discuter et valider l'inventaire des zones humides Thouet/Loire, du réseau hydrographique et des plans d'eau,

Considérant que cet inventaire répond aux exigences réglementaires prescrites dans le SDAGE du bassin Loire-Bretagne,

Considérant que la méthode mise en place est conforme aux modalités définies par la CLE du SAGE Thouet,

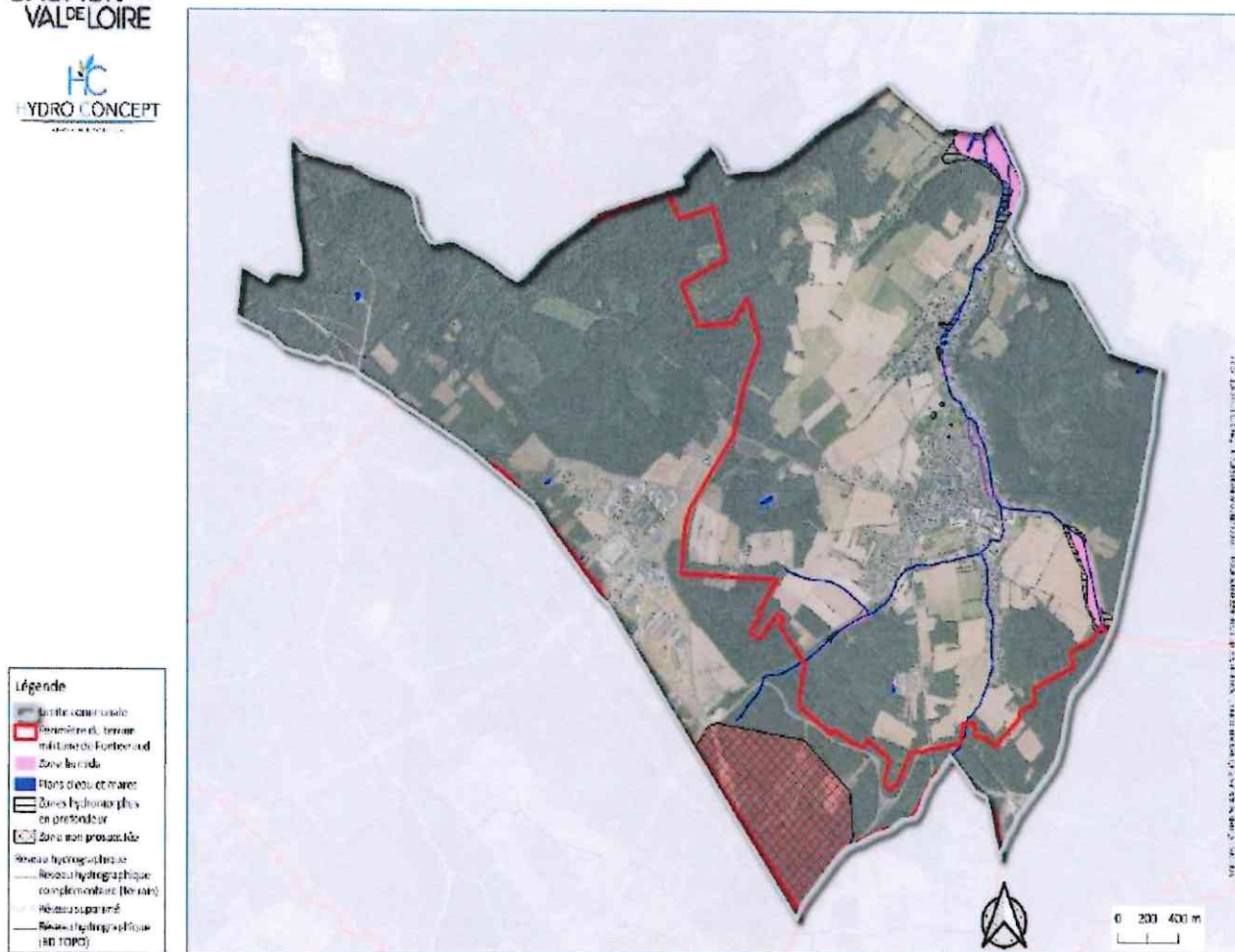
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de la commune de Fontevraud-l'Abbaye,
- **SOLLICITE** l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Annexe 1 : carte des zones humides de la commune de Fontevraud-l'Abbaye



Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE (49140) - Inventaire des zones humides - Inventaire global



A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 1)

Question de Monsieur CHARRIER : Demande l'objectif des suites qui sera donné ?

Madame le Maire informe que cette étude permet de faire reconnaître l'existence de l'Arceau dans l'inventaire du SAGE du Thouet et à l'agence de l'eau pour espérer faire un diagnostic plus poussé.

L'important est de reconnaître ces zones humides pour les sauvegarder et les protéger. La poursuite permettrait de faire des préconisations et de prendre conscience que la modification de certaines habitudes pourrait être bénéfique à la protection de l'Arceau.

2) SUBVENTION FAMILLES RURALES 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la subvention votée au conseil municipal du 5 avril 2022 pour Familles rurales Loire et coteau était sur un estimatif de fonctionnement de 34 000,00 € pour la part de la commune de Fontevraud l'Abbaye.

Cependant suite à l'augmentation des coûts et de la fréquentation, la part de prise en charge par la commune de Fontevraud l'Abbaye pour le coût réel de fonctionnement est de 34 808,75 €

Après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** d'augmenter la subvention à 34 810 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les dépenses au compte 6574 sur les dépenses 2022.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

3) Subvention 2023 association OLINDA

Madame le Maire propose d'accueillir sur la commune de Fontevraud l'Abbaye l'association OLINDA pour une représentation théâtrale intitulée "Les carottes sont cuites" moyennant le versement d'une subvention de 1 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- ACCEPTE le versement de cette subvention à l'association OLINDA
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous document sur ce dossier

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

4) Ouverture de la commission aux personnes extérieures à la commission

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, aux cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;
Vu la délibération n°2020.06.02-2 décidant de créer les commissions municipales dont les objets et les membres ont été votés.

Madame le Maire propose que la commission Concertation regroupant Embellissement, communication, cadre de vie, que seul l'embellissement soit ouvert aux personnes extérieures à la commission et au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE que l'embellissement soit ouvert aux personnes extérieures à la commission et au public.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

5) GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT ET A LA CARTE

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de la conférence des maires, il a été présenté le groupement de commandes permanent et à la carte qui s'inscrit dans le cadre du schéma de mutualisation en matière de commande publique.

L'agglomération Saumur Val de Loire propose de mettre en place une convention pour le groupement de commande permanent et à la carte.

La convention a pour objet la passation de tout accord cadre ou marché public de fournitures, services ou travaux au bénéfice des membres le souhaitant, permettant de regrouper et d'optimiser les achats.

Les membres du groupement n'adhèrent pas automatiquement à l'ensemble des marchés publics et accords-cadres qui seront conclus dans le cadre de la présente convention.

Pour être parti à un marché public / accord-cadre, il est nécessaire que le membre signe, en plus de la présente convention, le formulaire d'adhésion correspondant à l'achat groupé auquel il souhaite participer. Il est précisé qu'il conviendra de compléter un formulaire d'adhésion par achat.

Ces groupements permettront à tous les membres de contractualiser avec un prestataire aux mêmes conditions techniques et financières.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans renouvelable par tacite reconduction par période de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes permanent et à la carte
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- L'agglomération Saumur Val de Loire offre 6 places pour admirer le feu d'artifice du 14 juillet 2023 sur la terrasse du Théâtre le Dôme à Saumur. Un tirage au sort sera effectué sur la liste électorale.
- Information sur les statistiques de la Gendarmerie au niveau des interventions sur la commune de Fontevraud l'Abbaye :
 - Le temps de présence sur la commune a été augmenté de 5597 heures en 2022 contre 5199 heures en 2021.
 - La violence intrafamiliale est passée de 10 en 2021 à 3 en 2022.
 - Les interventions pour tapage sont passées de 5 en 2021 à 4 en 2022.
 - Sur l'intégralité des enquêtes sur la commune, seuls les cambriolages n'ont pas été élucidés.
- Malgré la position de la Mairie qui s'inscrivait en refus sur ce dossier, une antenne Free Mobile sera implantée sur une parcelle privée dans le secteur de Beaurepaire.